Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-200102275-20251211-DELIB202512133-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 04.12.2025 **Affichage** : 04.12.2025
Nombre de conseillers En exercice : 26 Présents : 17 Absents : 9 Pouvoirs : 4 Votants : 21
Votes
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, POMMEREUL Monique, BOISSEL Francis, HUBERT Chantal, LESÉNÉCHAL Maurice, BOISSON Virginie, PEUDENIER Michel, Adjoints,
MOUTEL Joseph, VANNIER Denis, PRODHOMME Annie, DELIN Nathalie, CHEREL Yvonnick, CHATAIGNER Eric, VALLÉE Brigitte, QUESNE Thierry, GENOUVRIER Marie-Christine, conseillers.

Absents excusés : BOULANGER Jean-Luc (pouvoir à Mme DELIN), CHAVOIX Nadine, ROCHELLE Sandrine (pouvoir à M. VANNIER) BOUILLON Muriel, MONTEMBAULT Anthony (pouvoir à M. FORÊT), HAMEAU Raphaël (pouvoir à M. CHATAIGNER).

Absents : BOULANGER Benjamin, MAUGATEAU Laure, José CASES BARDINA.
Secrétaire de séance : Mme Nathalie DELIN.

2025-12-133 ACCUEIL DE LOISIRS LA CHAPELLE-FLEURIGNE (ALSH) BUDGET PREVISIONNEL 2026

Le 24 novembre dernier, les représentants de la commune, les représentants de Familles Rurales et les représentants de l'ALSH se sont réunis pour faire le bilan des vacances d'automne et proposer le budget prévisionnel 2026.
La fréquentation des mercredis reste stable mais plus faible que budgétisé. Idem pour les vacances d'automne dont la fréquentation est similaire à celle des vacances d'hiver et de printemps mais plus faible que budgétisé. La proportion d'enfants de plus de 6 ans a diminué. Il a été constaté beaucoup de rotation du personnel qui a perturbé l'organisation du service donc une stabilité est vivement préconisée pour assurer l'accueil des enfants.

Le montant prévisionnel du budget 2026 est de **125 320.55 €** (135 175.56 € en 2025).
La participation de la commune de **LA CHAPELLE-FLEURIGNÉ** à l'Association Familles Rurales Fédération Départementale 35 pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) s'élève à **57 843.09 €** (48 476.91 € en 2025) soit une augmentation d'environ 20 % par rapport à l'an passé.
Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour voter cette subvention.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- DECIDE de verser une subvention de **57 843.09 €** à l'Association Familles Rurales Fédération Départementale 35 pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH),
- DECIDE d'inscrire cette somme au budget primitif 2026 de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette subvention.

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 11 décembre 2025
Le Maire, Alain FORÊT.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.